



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 20 mai 2020

COVID-19

Les pharmacies délivrent des masques chirurgicaux aux personnes fragiles

Depuis plusieurs jours désormais, les pharmacies de l'archipel sont approvisionnées en masques chirurgicaux trois plis. Le préfet de la région Guadeloupe a pris un arrêté pour en réglementer la délivrance.

Ces masques sont prioritairement réservés aux publics fragiles qui présentent des risques accrus de comorbidités en cas de COVID-19. La liste de ces publics fragiles a été élaborée par l'ARS.

L'application Distrimask, développée sous l'égide de la CGSS et mise à la disposition des pharmaciens, leur permet, pour toute demande d'achat de masque, de vérifier que la personne fait bien partie des publics prioritaires et qu'elle n'a pas déjà reçu sa dotation.

Cette procédure garantit aux personnes fragiles de se procurer des masques chirurgicaux partout sur le territoire au prix de 0,95€ pièce.

Attention, le port du masque ne remplace pas les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale. Il peut s'avérer utile dans certaines situations pour ajouter une barrière physique lorsqu'on est en contact avec d'autres personnes